

yah une certaine quantité **trighnah** multipliée par trois est ensuite ajoutée à trois de ses propres quarts, puis divisée par sept ; le quotient est diminué de son propre tiers, le reste est ensuite **svagunītaḥ** élevé au carré puis diminué de cinquante-deux ; ensuite, la racine de ce dernier reste est ajoutée à huit et divisé par dix, le quotient est deux.

Ô mon enfant au regard changeant alors réponds : si tu connais l'opération d'inversion qui est sans défaut, après avoir examiné ce deux ainsi produit, dis la quantité d'origine au moyen de la règle de la formule susdite.

On pose : multiplicateur : 3 ; partie aliquote : $\left| \begin{array}{c} 3 \\ 4 \end{array} \right|$; diviseur : 7 ; partie

aliquote à dette : $\left| \begin{array}{c} 1 \\ 3 \end{array} \right|$; carré ; en moins : 52 ; racine ; ajouté : 8 ; diviseur :

10 ; donnée : 2.

Opérations inverses pour cette donnée :

« Du diviseur 10 un multiplicateur » : 20.

Ajoutée à huit : diminuée de ce huit : 12.

S'il y a une racine, le carré : 144.

Adjonction de la quantité retranchée, 52 : 196.

Dans le cas d'un carré, la racine : 14.

S'il y a une partie propre à dette, le dénominateur doit être diminué du numérateur. Pour diminuer du numérateur, on pose : $\left| \begin{array}{c|c} 1 & 1 \\ \hline 1 & 3 \end{array} \right|$; après avoir

réduit au même dénominateur : $\left| \begin{array}{c|c} 3 & 1 \\ \hline 3 & 3 \end{array} \right|$, la partie propre est ôtée : $\left| \begin{array}{c} 2 \\ 3 \end{array} \right|$

Avec ce dernier résultat, après avoir posé l'unité comme dénominateur dans ce qui a été obtenu 14 — parce qu'il n'y a pas de dénominateur —, on doit appliquer la règle de division des fractions : multiplié par le dénominateur : 42, puis divisé par le numérateur, 21 est obtenu.

Parce qu'il y a eu division par sept, on doit multiplier par celui-ci : 147.

Parce qu'il y a eu addition à trois de ses propres quarts, c'est un avoir.

Pour réduire au même dénominateur, on pose : $\left| \begin{array}{c|c} 1 & 3 \\ \hline 1 & 4 \end{array} \right|$; mêmes déno-

minateurs : $\left| \begin{array}{c|c} 4 & 3 \\ \hline 4 & 4 \end{array} \right|$ et additions des numérateurs : $\left| \begin{array}{c} 7 \\ 4 \end{array} \right|$

En une opération semblable à la division des fractions avec cette dernière,

le produit par quatre, 588, est divisé par sept : 84 ; si on divise par trois, parce qu'il y a eu multiplication par trois, la quantité d'origine que l'on attend est obtenue : 28.